

## **Rapport de synthèse des délibérations du 21 novembre 2019**

---

### **1. DEL/2019/FI/103**

#### **Admission en non-valeur – Budget principal**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les sommes reprises dans la liste des créances irrécouvrables présentée, rappelons-le, par le Trésor Public à l'ordonnateur.

VOTE : UNANIMITE

### **2. DEL/2019/FI/104**

#### **Décision Modificative n°3 – Budget Principal**

Il s'agit d'une Décision Modificative visant :

- À ventiler des crédits, à effort budgétaire constant, d'une opération d'investissement à une autre, ou d'une section à une autre.
- Et/ou à compléter, des lignes de crédits prévues au budget primitif, notamment s'agissant des consommations d'énergies (Gaz)
- A inscrire par anticipation des dépenses de faible importance dans le cadre du PPI Sport (équipement du Dojo) et de la GUP (achat de poubelles)
- A transférer par écriture d'ordre les frais études en travaux en cours (au démarrage des travaux), comme l'avait rappelé la CRC dans son rapport définitif en 2018.

VOTE : UNANIMITE

### **3. DEL/2019/FI/105**

#### **Régularisation comptable – transfert des provisions en réserve**

Cette délibération a déjà été prise lors du Conseil du 9 mai dernier. Néanmoins, une erreur matérielle s'étant glissée dans la rédaction de celle-ci, il convient, à la demande des services du Trésor Public, de délibérer de nouveau pour corriger cette erreur.

VOTE : UNANIMITE

### **4. DEL/2019/FI/106**

#### **Régularisation comptable – remboursement anticipé de la dette**

L'été 2018, la ville de Hem a remboursé par anticipation l'intégralité du solde de sa dette auprès des banques et autres établissements de crédits.

Or, il résulte du dénouement des écritures comptables, qu'un solde débiteur de 5 centimes d'euros, est constaté dans les comptes auprès du Trésor Public.

La présente délibération a donc pour objet de solder définitivement ces comptes et cet écart résiduel de 5 centimes d'euros.

VOTE : UNANIMITE

**5. DEL/2019/FI/107  
Rapport d'Orientation Budgétaire**

Il s'agit du Rapport d'Orientation Budgétaire qui évoque notamment :

- l'absence de hausse des taux des impôts locaux
- l'absence de recours à l'emprunt en 2019 après le désendettement total de la ville en 2018
- l'évolution des dotations de l'Etat : DGF et DSU
- l'évolution des autres principales recettes de fonctionnement
- l'équilibre budgétaire en fonctionnement et investissement
- la synthèse des priorités 2019 en fonctionnement et en investissement

**6. DEL/2019/FI/108  
Maison d'Histoire Locale – correction du coût global de l'opération**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Hem a décidé de créer une maison valorisant la vie locale et son patrimoine.

La présente délibération a pour objet de fixer le coût global du projet repris initialement dans la délibération prise le 26 septembre 2019 dernier et relative à la même opération d'investissement.

VOTE : 29 VOIX POUR ET 1 CONTRE

**7. DEL/2019/FI/109  
Attribution d'une subvention au Hem Badminton**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150€ au Hem Badminton à l'attention de Noée Delannoy, adhérente et sélectionnée en équipe de France jeunes.

VOTE : UNANIMITE

**8. DEL/2019/DG/110  
Protection des données à caractère personnel – convention de mise à disposition d'un service de la MEL auprès de la commune de Hem**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce dispositif mutualisé proposé par la MEL et relatif au Règlement Général de Protection des données, pour une durée de 3 ans.

VOTE : UNANIMITE

**9. DEL/2019/DG/111  
Protection fonctionnelle**

La Ville est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs missions, ont été victimes des éléments suivants :

- les menaces, violences, voies de faits, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;
- les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

A ce titre, au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle à un agent.

VOTE : UNANIMITE

**10. DEL/2019/PO/112  
Recensement de la population rémunération des agents recenseurs**

Cette délibération concerne le paiement des agents recenseurs. Il n'y a pas d'augmentation proposée pour l'année 2020, les 4 agents recenseurs recrutés sont agents de la ville et effectueront le recensement population du 16 janvier au 22 février 2020.

VOTE : UNANIMITE

**11. DEL/2019/PO/113  
Reprise des concessions perpétuelles - cimetière**

Il s'agit de la reprise des concessions perpétuelles. La ville a entrepris une procédure de reprise de concessions depuis 2016. Celle-ci, d'une durée de 3 ans, s'est achevée en juillet 2019. 6 concessions ont été reprises.

VOTE : UNANIMITE

**12. DEL/2019/PO/114  
Modification des tarifs des concessions - cimetière**

Une proposition d'une augmentation d'1% est faite sur le tarif des concessions. La ville se situe dans la moyenne basse au niveau des tarifs par rapport aux autres villes de la métropole.

VOTE : UNANIMITE

**13.DEL/2019/SP/115**

**Convention de mise à disposition des installations sportives des collèges  
Raymond Devos et Saint Paul**

Il s'agit du tarif horaire de 14€ facturés aux collèges Devos et Saint Paul pour l'année scolaire 2019-2020, dans le cadre de la mise à disposition des installations sportives de la ville. En effet, la subvention versée par le conseil départemental n'est plus versée à la ville mais directement aux collèges.

VOTE : UNANIMITE

Le Maire,

